



Crédits supplémentaires pour 2020

(2^e série)

Préavis N° 2020 / 41

Lausanne, le 22 octobre 2020

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

1. Objet du préavis

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2020, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif. La présente demande aboutit à solliciter des crédits supplémentaires pour un montant de CHF 21.7 millions ; essentiellement en lien avec le COVID (CHF 17.4 millions).

		<i>Revenus de fonctionnement</i>	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires	<u>23'581'700.00</u>	<u>-1'913'600.00</u>	<u>21'668'100.00</u>
(détail en page 2 du préavis)			
		<i>Recettes</i>	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	<u>297'000.00</u>	<u>-292'000.00</u>	<u>5'000.00</u>
(détail en page 33 du préavis)			
		<i>Recettes d'investissement</i>	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	<u>25'000.00</u>	<u>-25'000.00</u>	<u>0.00</u>
(détail en page 37 du préavis)			

2. Détail des demandes

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS							TOTAL PAR NATURE
		Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité	Services industriels	
NATURE	300 Rétribution des autorités			3'900					3'900
	301 Traitements		0	226'700	416'400	-91'400			551'700
	303 Cotisations aux assurances sociales		0	20'900	38'200	-8'400			50'700
	304 Cotisations à la caisse de pensions		0	26'700	-14'400	-12'700			-400
	305 Assurance-accidents			200					200
	309 Autres charges de personnel				-25'000				-25'000
	310 Imprimés et fournitures de bureau			11'600					11'600
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations		-50'000	178'600	28'900	35'900		410'000	603'400
	312 Eau, énergie et chauffage				8'000	10'200			18'200
	313 Marchandises		195'400	18'800		100'000		30'000	344'200
	314 Entretien des biens immobiliers		274'900	223'000		114'000		200'000	811'900
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			140'200	191'000				331'200
	316 Loyers et redevances d'utilisation		1'600		-45'000	112'000			68'600
	317 Déplacements, débours, dédommagements			1'000	-10'000	-100'000			-109'000
	318 Autres prestations de tiers	9'000	116'100	461'600	380'600	-241'100	828'000	-560'000	994'200
	319 Impôts, taxes et frais divers			14'500	10'000			-118'500	-94'000
	322 Intérêts des dettes						-159'000		-159'000
	351 Participation à des charges cantonales	11'000'000							11'000'000
	365 Subventions à des institutions	3'470'000	25'000	3'971'300	1'510'200	-24'000	400'000	76'800	9'429'300
	366 Aides individuelles					0			0
	380 Attributions aux réserves		-250'000						-250'000
	Total des charges	14'479'000	313'000	5'299'000	2'488'900	-105'500	1'069'000	38'300	23'581'700
	424 Plus-values, produits exceptionnels		-2'000				-619'000		-621'000
	427 Revenus des biens du patrimoine administratif			-42'100					-42'100
	434 Redevances et prestations facturées		-91'000						-91'000
	435 Ventes		-184'000						-184'000
	436 Dédommagements de tiers				-28'500				-28'500
	439 Autres recettes	-9'000	-53'300		-20'000	-37'000			-119'300
	450 Participation de la Confédération aux charges			-344'200					-344'200
	451 Participation du Canton aux charges			-330'300					-330'300
	460 Subventions de la Confédération			-100'000					-100'000
	461 Subventions du Canton			-53'200					-53'200
	Total des revenus	-9'000	-330'300	-869'800	-48'500	-37'000	-619'000	0	-1'913'600
	TOTAL PAR DIRECTION	14'470'000	-17'300	4'429'200	2'440'400	-142'500	450'000	38'300	21'668'100
	Page du préavis	page 3	page 5	page 11	page 19	page 26	page 29	page 31	

1. CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE
		1104 Participation à des charges cantonales	1401 Service de la culture	1920 Bibliothèques et archives de la Ville de Lausanne	
NATURE	318 Autres prestations de tiers			9'000	9'000
	351 Participation à des charges cantonales	11'000'000			11'000'000
	365 Subventions à des institutions		3'470'000		3'470'000
	Total des charges	11'000'000	3'470'000	9'000	14'479'000
	439 Autres recettes			-9'000	-9'000
	Total des revenus	0	0	-9'000	-9'000
	TOTAL CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN	11'000'000	3'470'000	0	14'470'000
	Page du préavis	page 3	page 4	page 5	

110 Secrétariat municipal

1104 Participation à des charges cantonales

COVID-19 – Couverture du déficit 2020 des tl

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1104.351	Participation à des charges cantonales	CHF 181'225'300.-	CHF 0.-	CHF 11'000'000.-

Selon les projections transmises par les tl, la baisse de fréquentation des transports publics due au COVID-19 va engendrer une perte de revenus estimée entre CHF 20 millions et CHF 30 millions pour l'exercice 2020. Il est difficile de prévoir à quelle vitesse les usagers reprendront les transports publics compte tenu des incertitudes liées à une potentielle 2^e vague.

Cette réduction des revenus impliquera mécaniquement la prise en charge d'un déficit d'exploitation supplémentaire par le Canton et les communes. En fonction de la clé de répartition actuellement en vigueur, ces dernières en assumeront entre CHF 13 millions et CHF 20 millions.

Sur cette base, la participation complémentaire de la Ville de Lausanne est estimée dans une fourchette de CHF 7 millions à CHF 11 millions. Compte tenu de ce qui précède il est proposé, d'augmenter la rubrique budgétaire concernée de CHF 11 millions. Cette somme, pourrait diminuer en cas de participation de la Confédération aux pertes liées au COVID-19 pour le trafic d'agglomération et pour autant que la fréquentation s'inscrive à nouveau à la hausse.

Les hypothèses et projections en lien avec l'exercice budgétaire 2021 sont en cours de développement par les tl. Les impacts y relatifs seront pris en considération dans le cadre du prochain budget.

1401 Service de la cultureBeaulieu S.A. – Coûts supplémentaires en lien avec le COVID-19

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1401.365	Subventions à des institutions	CHF 50'765'800.-	CHF 0.-	CHF 3'470'000.-

Le COVID-19 a durement impacté la situation de Beaulieu S.A. Le secteur événementiel a été parmi les premiers touchés et sera probablement le dernier à sortir des mesures exceptionnelles de protection décidées par les autorités fédérales, cantonales et communales. C'est d'autant plus regrettable que l'évolution depuis fin 2017 est positive. Beaulieu S.A. dispose d'une nouvelle gouvernance, de nouvelles structures et le modèle d'affaires a été diversifié et revu. Le coup d'arrêt intervenu en mars 2020 retarde le processus de redressement. Le secteur événementiel doit se réinventer.

Dès mars 2020, les annulations et reports de manifestations se sont succédés. Certains événements ont pu être reportés sur 2021 ce qui a permis de garder les acomptes, d'autres ont été tout simplement annulés et constituent des pertes définitives de CHF 3.4 millions (dont la partie la plus importante doit être mise en lien avec l'annulation de l'édition 2020 d'Habitat et Jardin). Une fois pris en considération les différentes économies sur les charges directes liées auxdites manifestations et les RHT obtenues, les surcoûts attribuables au COVID-19 en lien avec les reports liés aux manifestations s'élève à **CHF 2.8 millions**.

A l'horizon de septembre 2020, les affaires tardent à reprendre. Les incertitudes et les plans de protection à mettre en place freinent les organisateurs de salons et de congrès ainsi que leurs exposants, même si Beaulieu S.A. est capable de les accompagner dans la logistique sanitaire. Une partie des espaces a pu être réaffectée à des besoins de salles de formation ou des salles parlementaires.

Plusieurs offres sont en cours pour la 2^e moitié de cette année mais, même si elles aboutissent, la compensation financière ne sera que partielle.

En parallèle, la pandémie a également eu une influence importante au niveau du chantier du théâtre, qui a dû être arrêté entre fin mars et fin avril 2020. Le travail a désormais repris mais, compte tenu des mesures sanitaires et de protection à mettre en place, la productivité se situe à environ 80% du rythme ordinaire. Cet arrêt aura des conséquences sur la planification et la réouverture du théâtre qui est attendue au mieux pour mars 2022, voire septembre 2022, au lieu d'octobre 2021. Ces retards ont également un coût. Pour ne pas préteriter davantage la planification et surtout permettre au TAS de rester dans un délai acceptable pour son déménagement, les modes opératoires ont été revus et une 3^e grue a dû être installée, cela a induit une charge supplémentaire non planifiée de **CHF 0.4 million**.

Par ailleurs, certaines entreprises ont fait valoir des plus-values au titre des pertes de rendement (**CHF 0.3 million**).

Compte tenu de ce qui précède, les impacts en lien avec la pandémie COVID-19 pour les différentes thématiques présentées ci-dessus s'élèvent à CHF 3.5 millions.

Afin de ne pas préteriter une situation encore fragile et de conduire, déjà après une 1^{re} année d'exploitation, à une réduction importante de la capitalisation de Beaulieu S.A., compte tenu des effets financiers imputables à la pandémie COVID-19, la Municipalité sollicite un crédit supplémentaire de CHF 3.5 millions.

En ce qui concerne l'année 2021, le carnet de commandes est positif. Il est toutefois difficile de prévoir l'évolution de la situation.

1920 Bibliothèques et Archives de la Ville de Lausanne

Partenariat entre le Service bibliothèques et archives de la Ville (BAVL) et La Télé

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
1920.318	Autres prestations de tiers	CHF 172'000.-	CHF 0.-	CHF 9'000.-
1920.439	Autres revenus	CHF -185'000.-	CHF 0.-	CHF -9'000.-

Dans le cadre d'un partenariat formalisé entre La Télé et BAVL, pour la promotion sur le canal de La Télé des portraits filmés des auteurs et auteures sélectionnés pour le Prix des lecteurs, un montant sera facturé à BAVL. En échange d'un volume publicitaire mis à disposition par La Télé, BAVL lui a octroyé les avantages rédactionnels destinés aux partenaires médias. Selon le principe de la comptabilisation au brut, les partenaires saisissent chacun dans leurs comptes le total des prestations fournies mutuellement et définies, soit dans le cas décrit ci-dessus, un montant de CHF 9'000.- en charge sous rubrique 1920.318 et en recette sous rubrique 1920.439. A noter que ce partenariat est renégocié chaque année, de ce fait il ne peut être intégré de manière pérenne au budget courant.

2. SECURITE ET ECONOMIE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES							TOTAL PAR NATURE
		2000 Secrétariat général	2200 Commerce, manifestations, séjour	2201 Inhumations et incinérations	2300 Service du contrôle des habitants	2410 Corps de police	2504 Protection et sauvetage	2910 Eau potable	
NATURE	301 Traitements	23'100	-23'100						0
	303 Cotisations aux assurances sociales	2'200	-2'200						0
	304 Cotisations à la caisse de pensions	3'100	-3'100						0
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations			3'000		-34'000	-19'000		-50'000
	313 Marchandises					184'000	11'400		195'400
	314 Entretien des biens immobiliers			18'000			6'900	250'000	274'900
	316 Loyers et redevances d'utilisation				1'600				1'600
	318 Autres prestations de tiers		35'000		15'100	-25'000	91'000		116'100
	365 Subventions à des institutions	25'000							25'000
	380 Attributions aux réserves							-250'000	-250'000
	Total des charges	53'400	6'600	21'000	16'700	125'000	90'300	0	313'000
	424 Plus-values, produits exceptionnels					-2'000			-2'000
	434 Redevances et prestations facturées						-91'000		-91'000
	435 Ventes					-184'000			-184'000
	439 Autres recettes		-35'000				-18'300		-53'300
	Total des revenus	0	-35'000	0	0	-186'000	-109'300	0	-330'300
TOTAL SECURITE ET ECONOMIE		53'400	-28'400	21'000	16'700	-61'000	-19'000	0	-17'300
Page du préavis		page 6	page 6	page 7	page 7	page 8	page 9	page 10	

200 Secrétariat général**2000 Secrétariat général****Répartition de la charge salariale de l'adjointe RH**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
2000.301	Traitements	CHF 2'815'700.-	CHF 0.-	CHF 23'100.-
2000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 258'600.-	CHF 0.-	CHF 2'200.-
2000.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 392'500.-	CHF 0.-	CHF 3'100.-

L'entier du salaire de cette collaboratrice, engagée au 1^{er} septembre 2019, a été budgété sous le Service de l'économie, alors que la collaboratrice se charge aussi d'un appui à la RRHD, laquelle est rattachée au Secrétariat général. Ainsi, le solde de son salaire doit être pris en charge par ledit service. Pour le budget 2021, il est correctement imputé.

Voir aussi sous 2200 « Commerce, manifestations, séjour ».

Subvention à la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV)

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
2000.365	Subventions à des institutions	CHF 8'500.-	CHF 0.-	CHF 25'000.-

Suite à l'entrée en vigueur de l'ordonnance fédérale sur les mesures visant à promouvoir la sécurité des minorités ayant un besoin de protection particulier (OSMP), la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV) s'est approchée des autorités cantonales et communales afin de solliciter leur soutien financier. En effet, en regard des termes de l'ordonnance fédérale, l'octroi d'une subvention par le Département de justice et police (DFJP) ne peut être envisagé que si d'autres entités, telles que Canton et Ville dans ce cas de figure, contribuent également au financement du projet à hauteur de 50%.

La subvention porte sur des travaux de sécurisation de la synagogue et du centre communautaire sis à l'avenue Juste-Olivier 1 et 3 (pose de portes renforcées et de systèmes de verrouillage). Leur montant total s'élève à CHF 113'201.- dont CHF 56'000.- pris en charge par la Confédération.

La décision favorable du DFJP a été communiquée le 16 juin 2020 à la CILV et copie en a été transmise à Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux et à M. Pierre-Antoine Hildbrand afin que soit mis en œuvre l'engagement financier pris en début d'année.

Ne disposant pas d'un tel montant au budget 2020, le Secrétariat général SE propose de prélever le montant nécessaire sur le compte 318 du Corps de police afin de pouvoir ainsi honorer les engagements pris auprès de la CILV, ceci à hauteur de CHF 25'000.-.

Voir aussi sous 2410 « Corps de police ».

220 Service de l'économie**2200 Commerce, manifestations, séjour****Répartition de la charge salariale de l'adjointe RH**

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
2200.301	Traitements	CHF 3'748'400.-	CHF 0.-	CHF -23'100.-
2200.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 344'100.-	CHF 0.-	CHF -2'200.-
2200.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 510'900.-	CHF 0.-	CHF -3'100.-

Voir détail sous 2000 « Secrétariat général ».

Projet animation vitrines commerciales vides

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2200.318	Autres prestations de tiers	CHF	115'000.-	CHF 0.-	CHF 35'000.-
2200.439	Autres recettes	CHF	-135'800.-	CHF 0.-	CHF -35'000.-

L'opacification des vitrines lors des cessations d'activité détériore l'ambiance des rues et accentue le sentiment d'insécurité des passants. La Municipalité a chargé les services de la culture et de l'économie de décorer ces vitrines vides avec des œuvres originales de la Collection d'art de la Ville de Lausanne, ou avec des photographies issues des collections du Musée historique Lausanne (MHL), ou encore avec des œuvres réalisées in situ par des artistes lausannois.

Le crédit demandé sera intégralement compensé par un prélèvement sur les disponibilités du Fonds d'études et mesures en faveur du commerce lausannois (2200.2330.3).

2201 Inhumations et incinérationsCOVID-19, Office des inhumations – Achats de mobilier

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2201.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	3'000.-	CHF 0.-	CHF 3'000.-

Suite à la pandémie du COVID-19, nous avons dû équiper les bureaux de l'ensemble du service de protections en écran transparent, afin de répondre aux normes en vigueur de l'OFSP.

Réfection urgente de l'étanchéité toiture de la chapelle B

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2201.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	34'000.-	CHF 0.-	CHF 18'000.-

A plusieurs reprises depuis le mois de juin 2020, en cas de fortes pluies, nous avons constaté des infiltrations d'eau par ruissellement sur les murs intérieurs de la chapelle B. Ces ruissellements se situent sur le mur arrondi situé à l'arrière de la chapelle et sur le mur situé à proximité de l'orgue. Le ruissellement se propage au sol en direction de l'orgue. Il est visible par les usagers de la chapelle.

En collaboration avec le Service d'architecture, une offre de réparation et une offre de réfection complète (environ CHF 88'000.-) ont été demandées au fournisseur.

Après analyse, l'offre de réparation se montre la plus adéquate à la situation.

Cette offre inclut également la mise en place d'un dispositif antichute répondant aux normes de sécurité SUVA pour le personnel, inexistant à ce jour.

2300 Service du contrôle des habitantsAcquisition et intégration d'un logiciel de prise de rendez-vous (mesure COVID-19)

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2300.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	32'800.-	CHF 0.-	CHF 1'600.-
2300.318	Autres prestations de tiers	CHF	83'000.-	CHF 0.-	CHF 15'100.-

La fermeture des guichets consécutive à la crise sanitaire COVID-19 a mis en exergue les difficultés, pour le Contrôle des habitants (CH), de gérer un flux important de personnes, dans le respect des règles sanitaires. Pour ce faire, l'utilisation d'un logiciel de prise de rendez-vous s'est avérée indispensable, tant pour le suivi de la crise, que pour la suite des opérations. Ce sont ainsi près de 250 rendez-vous quotidiens qui seront fixés au travers de ce nouveau logiciel, avec l'envoi de SMS de

confirmation puis de rappel, afin de permettre aux administrés de régulariser leur situation dans les meilleures conditions possibles. La présente demande prend en compte les développements informatiques du fournisseur (coût unique), ainsi que les frais d'abonnement et de maintenance, calculés pro rata temporis (5 mois), ainsi que les montants liés aux envois de SMS aux administré·e·s (confirmation et rappel du rendez-vous).

2410 Corps de police

Remplacement d'un poste de police mobile hors service

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2410.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	663'000.-	CHF 0.-	CHF -34'000.-
2410.424	Plus-values, produits exceptionnels	CHF	-5'000.-	CHF 0.-	CHF -2'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 2410 « Corps de police ».

Exploitation du restaurant d'entreprise du Corps de police

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2410.313	Marchandises	CHF	1'603'200.-	CHF 0.-	CHF 184'000.-
2410.435	Ventes	CHF	-25'000.-	CHF 0.-	CHF -184'000.-

Vu la crise sanitaire causée par le virus COVID-19 et les différentes décisions prises par les Autorités, la fréquentation du restaurant d'entreprise du Corps de police (CP) a fortement diminué. Malgré les mesures prises tant en termes d'offre culinaire que d'heures d'ouverture, l'entreprise exploitant cet établissement sous mandat a annoncé de fortes pertes et a exprimé des exigences financières pour une continuation de la collaboration. La demande a été jugée exagérée. Aucun terrain d'entente n'ayant pu être trouvé, il a été mis un terme au mandat.

Dès les débuts de la crise, l'Hôtel de police (HP) a été transformé en centre névralgique de l'Etat-major DIAM et a également mis des locaux à disposition de la Protection civile (PCi) et de la Préfecture. Vu la fermeture des établissements publics, il était nécessaire que le restaurant continue à offrir des prestations, non seulement pour le personnel policier, mais également pour les hôtes temporaires et pour les personnes détenues pour des besoins d'enquête.

Dès le 10 avril 2020, grâce à l'appui de la PCi, à l'engagement d'un cuisinier du Service de l'accueil de jour de l'enfance au chômage technique puis du restaurant du centre de La Rama, un service minimum a pu être assuré. Depuis début juin, du personnel auxiliaire a pu être engagé.

L'exploitation du restaurant n'ayant pas pu être anticipée, le budget du CP ne peut pas absorber l'entier des dépenses liées.

Les dépenses de personnel peuvent être assumées sans demande de crédit supplémentaire grâce à une disponibilité budgétaire suffisante causée par plusieurs départs imprévus. La compensation financière versée au prestataire sortant pour le rachat de divers appareils et outils de production nécessaires à l'exploitation du restaurant a également pu être financée sans dépassement de budget grâce à des économies réalisées dans les comptes concernés. Il n'en est pas de même concernant les coûts de marchandise.

Le crédit supplémentaire demandé a été estimé sur la base des factures des divers fournisseurs payées depuis la mi-avril et sur une estimation de la consommation jusqu'à la fin de l'année. Ces coûts imprévus peuvent être compensés par les recettes déjà encaissées et espérées.

Subvention à la Communauté israélite de Lausanne et du Canton de Vaud (CILV)

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2410.318	Autres prestations de tiers	CHF	1'084'400.-	CHF 0.-	CHF -25'000.-

Voir détail sous 2000 « Secrétariat général ».

250 Service de protection et sauvetage**2504 Protection et sauvetage**Acquisition d'une chambre froide/congélation mobile pour le restaurant du Centre de formation de La Rama

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2504.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	190'000.-	CHF 0.-	CHF -19'000.-

Voir détail sous B. Autorisations d'achats, rubrique 250 « Service de protection et sauvetage ».

Remplacement des lampes de secours dans sept constructions de protection civile

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2504.313	Marchandises	CHF	1'320'000.-	CHF 0.-	CHF 11'400.-
2504.439	Autres recettes	CHF	-60'000.-	CHF -110'000.-	CHF -11'400.-

Dans le cadre de l'entretien courant des diverses constructions de la Ville, les lampes de secours, datant de la construction de ces dernières (40 ans pour certaines), montrent des signes de vétusté et présentent des défauts nécessitant de ce fait leur remplacement. Concrètement, 29 lampes de secours doivent être remplacées dans sept constructions. L'Office fédéral de la protection de la population a d'ores et déjà donné son aval pour ces acquisitions, dont le coût sera entièrement compensé par un prélèvement dans le Fonds de contribution de remplacement.

Abri de protection civile des Cèdres – Réparation de deux ventilateurs en vue de l'inspection décennale

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2504.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	285'000.-	CHF 112'500.-	CHF 6'900.-
2504.439	Autres recettes	CHF	-60'000.-	CHF -110'000.-	CHF -6'900.-

Lors des travaux préparatoires en lien avec l'inspection de l'abri de protection civile des Cèdres, prévue le 29 juillet prochain, il a été constaté que deux ventilateurs présentaient des défauts au niveau du moteur. Il convient dès lors de les remplacer sans délai. Ce travail doit être réalisé par une entreprise agréée par l'Office fédéral de la protection de la population qui, s'agissant d'une révision technique, a d'ores et déjà donné son aval. Le coût de ces travaux sera donc entièrement compensé par un prélèvement dans le fonds de contribution de remplacement.

Frais de transports et de mises en pension du personnel et des astreintes de la protection civile dans le cadre des engagements liés au COVID-19

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2504.318	Autres prestations de tiers	CHF	175'000.-	CHF 0.-	CHF 91'000.-
2504.434	Redevances et prestations facturées	CHF	-6'646'400.-	CHF 0.-	CHF -91'000.-

Du 14 mars au 30 juin 2020, l'organisation régionale de protection civile de Lausanne-district a été engagée dans les opérations liées au COVID-19.

Durant ces engagements, il s'est notamment avéré nécessaire de prendre en charge des frais de transport dans le cadre du déplacement des troupes ainsi que la réalisation des missions confiées, ainsi que des frais de repas (mise en pension) qui n'étaient bien entendu pas prévisibles lors de l'élaboration du budget 2020 au printemps 2019. Raison pour laquelle un crédit supplémentaire s'avère indispensable afin de financer ces frais. Il convient encore de préciser que ces frais sont compensés par une facturation au Service de la sécurité civile et militaire (SSCM).

291 Service de l'eau

2910 Eau potable

Demande d'augmentation du budget d'entretien des ouvrages d'exploitation

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2910.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	921'800.-	CHF 0.-	CHF 250'000.-
2910.380	Attributions aux réserves	CHF	9'288'200.-	CHF 0.-	CHF -250'000.-

L'entretien des ouvrages d'exploitation a été effectué, entre 2014 et 2018, via un préavis spécifique de CHF 1'000'000.-, soit environ CHF 200'000.- par année. A partir de janvier 2019, ces travaux d'entretien courant font l'objet d'un compte spécifique dans le budget de fonctionnement, et non plus d'un préavis. Le montant de CHF 200'000.- par an s'étant avéré trop faible par le passé, un budget de CHF 270'000.- a été demandé et accepté pour 2019. Suite à l'expérience de 2019, ce budget a été augmenté à CHF 350'000.- pour 2020. Ce montant permet essentiellement de réaliser les entretiens basiques (curage des drains, entretien de la végétation, remplacement de second œuvre) et des mesures curatives (réparation de zones de béton désagrégées, etc.). En revanche il ne permet pas d'absorber des besoins d'entretien plus conséquents et préventifs. Pour mémoire la valeur historique de construction des ouvrages concernés par ce budget (usines, réservoirs) avoisine les 250 millions de francs, le budget actuel d'entretien correspond donc à environ 0.15 % du coût des ouvrages. Pour cette année 2020, quatre sujets requièrent des travaux d'entretien relativement importants et qui n'avaient pas été budgétisés, il s'agit :

- de la réfection du déversoir en maçonnerie du lac de Brêt qu'il faut entretenir conformément à la concession en notre faveur, pour un montant d'environ CHF 100'000.- HT ;
- des remises en état de plusieurs stations (sécurité, électricité, ventilation, maçonnerie, etc.) le long des conduites d'approvisionnement du Pont de Pierre, du Pays d'En Haut et de Bret, pour un montant d'environ CHF 70'000.- HT ;
- de la sécurisation du site du réservoir de Bellevaux pour environ CHF 40'000.- HT. En effet, l'endroit est particulièrement prisé comme lieu de rencontre ;
- à la suite de plusieurs analyses de l'eau stockée dans les cuves du réservoir de Grangette, nous avons remarqué des anomalies mineures quant à sa qualité, dont la source pourrait provenir d'une venue d'eau du terrain qui s'infiltrerait dans la cuve. Nous devons donc effectuer un diagnostic complet de ces installations au plus vite, en utilisant des techniques novatrices de radiographies notamment. Les frais qui en découlent représentent un montant d'environ CHF 40'000.- HT.

3. SPORTS ET COHESION SOCIALE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE
		3000 Secrétariat général	3810 Service des sports	3920 Administration du service	3922 Unités prestations	3923 Subventions et aides individuelles	3932 Office régional de placement	
NATURE	300 Rétribution des autorités	3'900						3'900
	301 Traitements	53'500					173'200	226'700
	303 Cotisations aux assurances sociales	4'900					16'000	20'900
	304 Cotisations à la caisse de pensions	4'100					22'600	26'700
	305 Assurance-accidents						200	200
	310 Imprimés et fournitures de bureau	11'600						11'600
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations				46'400		132'200	178'600
	313 Marchandises				18'800			18'800
	314 Entretien des biens immobiliers		143'600		79'400			223'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations		115'000		25'200			140'200
	317 Déplacements, débours, dédomm.	1'000						1'000
	318 Autres prestations de tiers	6'500	294'600	56'400	104'100			461'600
	319 Impôts, taxes et frais divers	14'500						14'500
	365 Subventions à des institutions	0	3'918'100			53'200	0	3'971'300
	Total des charges	100'000	4'471'300	56'400	273'900	53'200	344'200	5'299'000
	427 Revenus des biens du patrimoine administratif		-42'100					-42'100
	450 Participation de la Confédération aux charges						-344'200	-344'200
	451 Participation du Canton aux charges			-56'400	-273'900			-330'300
	460 Subventions de la Confédération	-100'000						-100'000
	461 Subventions du Canton					-53'200	0	-53'200
	Total des revenus	-100'000	-42'100	-56'400	-273'900	-53'200	-344'200	-869'800
TOTAL SPORTS ET COHESION SOCIALE		0	4'429'200	0	0	0	0	4'429'200
Page du préavis		page 12	page 13	page 16	page 17	page 17	page 18	

3000 Secrétariat général

Financement du Projet Trait d'Union (2020 et 2021), entièrement compensé avec des fonds de la Confédération

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
3000.301	Traitements	CHF	1'938'000.-	CHF	0.-	CHF 53'500.-
3000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	178'100.-	CHF	0.-	CHF 4'900.-
3800.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	273'700.-	CHF	0.-	CHF 4'100.-
3800.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	100'000.-	CHF	0.-	CHF 5'000.-
3800.318	Autres prestations de tiers	CHF	371'000.-	CHF	0.-	CHF 20'000.-
3800.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	201'000.-	CHF	0.-	CHF 12'500.-
3800.460	Subventions de la Confédération	CHF	-10'000.-	CHF	0.-	CHF -100'000.-

Le Bureau lausannois pour les immigrés (BLI) a négocié, fin 2019, avec la Commission fédérale des migrations (CFM) le renforcement du pôle associatif migrant à Lausanne par le financement d'un nouveau projet. Ce projet qui se réalisera en 2020 et 2021 permettra de co-construire une plateforme avec les associations de migrant·e·s ou travaillant avec des populations migrantes, en vue de reconnaître et de valoriser davantage leur rôle en tant qu'acteurs dans le processus d'intégration. Le crédit supplémentaire entièrement compensé par la subvention de la CFM permettra de couvrir les dépenses liées à ce projet en 2020, à savoir :

- un poste de travail d'assistant·e de projet à 60% ;
- le mandat de l'institution qui accompagne le processus participatif ;
- une communication prévue dans le projet ;
- le défraiement des acteurs associatifs participant au processus de Trait d'Union ;
- l'évènement associatif du 4 novembre 2020.

Le financement du projet pour l'année 2021 sera intégré dans le budget de fonctionnement.

Politique séniors

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
3000.300	Rétribution des autorités	CHF	5'000.-	CHF	0.-	CHF 3'900.-
3000.301	Traitements	CHF	1'938'000.-	CHF	0.-	CHF 61'500.-
3000.301	Traitements	CHF	1'938'000.-	CHF	0.-	CHF -61'500.-
3000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	178'100.-	CHF	0.-	CHF 3'900.-
3000.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	178'100.-	CHF	0.-	CHF 3'900.-
3000.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	273'700.-	CHF	0.-	CHF 1'700.-
3000.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	273'700.-	CHF	0.-	CHF -1'700.-
3000.310	Imprimés et fournitures de bureau	CHF	100'000.-	CHF	0.-	CHF 6'600.-
3000.317	Déplacements, débours, dédomm.	CHF	5'400.-	CHF	0.-	CHF 1'000.-
3000.318	Autres prestations de tiers	CHF	371'000.-	CHF	0.-	CHF 86'500.-
3000.318	Autres prestations de tiers	CHF	371'000.-	CHF	0.-	CHF -100'000.-
3000.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF	201'000.-	CHF	0.-	CHF 2'000.-
3000.365	Subvention à des institutions	CHF	403'100.-	CHF	0.-	CHF 283'500.-
3000.365	Subvention à des institutions	CHF	403'100.-	CHF	0.-	CHF -283'500.-

Suite à la création fin 2019 du poste de délégué aux séniors, le Secrétariat général SCS souhaite à présent affecter le budget au sous-centre nouvellement créé.

3810 Service des sportsEntretien des biens immobiliers

			Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3810.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	1'301'600.-	CHF	0.-	CHF 108'500.-
3810.365	Subventions à des institutions	CHF	6'936'300.-	CHF	0.-	CHF -108'500.-

Piscine de Mon-Repos

De gros problèmes de fonctionnement ont été constatés au niveau des fenêtres à ouverture à traslation des locaux du Budokan et du Judo-Kwai. Pour des raisons de sécurité et afin d'éviter d'éventuels risques pour les utilisateurs, une entreprise – spécialiste des façades – a été mandatée pour changer quatre fenêtres durant la période de fermeture estivale de ces locaux. Coût des travaux non prévus au budget 2020 : CHF 62'000.-.

Stade Samaranch à Vidy

Une partie du système de drainage du terrain de football s'est affaissée et des zones du terrain ne sont plus drainées limitant ainsi l'utilisation du terrain. Des travaux de réfection, d'un coût de CHF 32'000.- ont été entrepris pour corriger cette situation et ainsi assurer le drainage complet du terrain.

Centre de tir sportif de Vernand

Le Service des sports a entrepris l'assainissement des terres polluées sur la butte de tir à 50 m.

Le budget prévu au budget de fonctionnement a été dépassé, car les terres qui excèdent certaines valeurs seuils de pollution (métaux lourds, hydrocarbures) dans les décharges de type E doivent au préalable être « lavées » dans des machines sophistiquées, selon les exigences de la Direction générale de l'environnement (DGE). Ceci étant le cas dans cette installation sportive. La plus-value de ces travaux a été de CHF 14'500.-.

Compensation

Il est proposé de compenser entièrement ces dépenses par une économie réalisée, à hauteur de CHF 108'500.-, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 3810.365 « Subventions à des institutions » (grandes manifestations sportives).

Renonciation à la perception des loyers des baux commerciaux, des DDP ainsi que ceux liant des associations et clubs sportifs à la Ville de Lausanne – pandémie COVID-19

			Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3810.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	1'301'600.-	CHF	0.-	CHF 35'100.-
3810.365	Subventions à des institutions	CHF	6'936'300.-	CHF	0.-	CHF 194'100.-

Au vu de l'impact économique que représentait la fermeture de bon nombre de magasins, des marchés, des restaurants, ainsi que des établissements de divertissement, la Municipalité, dans un communiqué de presse daté du 19 mars 2020, annonçait vouloir renoncer à percevoir les loyers de ses locataires commerciaux, à partir du 1^{er} mars 2020 et jusqu'au 30 avril 2020, voire plus si les mesures exceptionnelles en lien avec COVID-19 devaient se prolonger au-delà de cette période. La Municipalité décidait de prolonger la renonciation à percevoir certains loyers (principalement commerciaux) jusqu'au 15 mai 2020, date à laquelle les établissements publics ont été autorisés à rouvrir.

Pour le Service des sports, ce sont plus de soixante renonciations qui ont été validées par la Municipalité (restaurants-buvettes, DDP, locations à des fins commerciales, sportives et administratives) pour un total de CHF 205'100.-. Certains clubs bénéficient des dispositions municipales en matière de subvention et d'aides dans le domaine sportif (Prescriptions municipales en matière d'octroi de subventions et d'aides dans le domaine sportif du 1^{er} janvier 2011, RSL 404.1),

en particulier de l'aide au paiement des loyers (art. 13) et la Municipalité ayant renoncé à la perception des loyers d'avril et de mai 2020, certaines aides au paiement des loyers ne seront pas versées, ce qui représentera une économie de CHF 11'000.-. Le montant du crédit supplémentaire se monte donc à CHF 194'100.-.

Entretien des biens immobiliers – Piscine de Bellerive

De gros travaux ont été entrepris dans la fosse de plongeon et le bassin olympique de la piscine de Bellerive. Selon le calendrier prévu, ces travaux devaient se terminer avant la saison d'exploitation 2020. Or, à cause du COVID-19, les travaux ont été suspendus pendant deux mois.

Afin d'assurer la mise en eau du bassin de 50 m et de la fosse de plongeon et ainsi permettre l'ouverture – certes retardée – de la piscine de Bellerive, des travaux complémentaires spéciaux pour un montant de CHF 35'100.- ont été entrepris et ont consisté en la fermeture provisoire de quatorze « regards » destinés à la fixation des lignes de nage (coffrage avec des planches en bois poncées – façonnage avec un mortier à base de ciment – application d'un enduit résistant au chlore et exécution de joints souples entre le coffrage et les bords des regards). Les travaux initialement prévus seront complétés en septembre, dès la fermeture de Bellerive-Plage.

Diverses interventions et réparations – installations sportives

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3810.315	Entretien d'objets mobiliers et d'inst.	CHF	571'500.-	CHF 26'000.-	CHF 115'000.-
3810.365	Subventions à des institutions	CHF	6'936'300.-	CHF 0.-	CHF -115'000.-

Piscine de Mon-Repos

Confronté à des problèmes récurrents du système de distribution « chauffage et eau chaude », deux pompes de circulation défectueuses ont été remplacées. Un montant de CHF 15'000.- a été engagé pour effectuer ces travaux non-prévus au budget.

Piscine et patinoire de Montchoisi

A la suite d'un contrôle effectué selon l'ordonnance OIBT, le Service des sports a dû procéder à des travaux de remise en conformité des installations électriques par une entreprise spécialisée. Le coût des travaux relatif à ce contrôle non-budgétisé a été de CHF 48'500.-.

Lors de la mise hors service des installations de froid de la patinoire, deux fuites (air et ammoniaque) ont été constatées au niveau des vannes de la production de froid. Afin d'assurer la sécurité des installations et de permettre l'exploitation de la patinoire en octobre prochain, ces vannes devront impérativement être remplacées en septembre, pour un coût total de CHF 15'000.-.

Toujours dans cette installation sportive et afin de répondre aux exigences du Service de l'hygiène, le changement complet des joints des tiroirs frigorifiques du bar du restaurant a été réalisé pour un montant de CHF 6'500.-.

Tennis-Club Stade-Lausanne

Les pompes de circulation pour la distribution de chauffage et eau sanitaire sont tombées en panne, sans possibilité de les réparer. Le Service des sports a procédé au remplacement de ces pompes et l'ensemble de cette intervention représente un coût de CHF 30'000.- (travaux de chauffagiste et d'électricien).

Compensation

Il est proposé de compenser entièrement ces dépenses par une économie réalisée, à hauteur de CHF 115'000.-, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 3810.365 : subventions à des institutions (grandes manifestations sportives).

Mandat de gestion pour l'exploitation du Stade de football de la Tuilière par le LS – Vaud Foot S.A.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3810.318	Autres prestations de tiers	CHF	397'300.-	CHF	0.-
3810.365	Subventions à des institutions	CHF	6'936'300.-	CHF	0.-
3810.427	Revenus des biens du patrimoine admin.	CHF	-2'054'300.-	CHF	0.-
					CHF 294'600.-
					CHF -252'500.-
					CHF -42'100.-

Préambule

Le 7 mars 2017, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité un crédit de CHF 76.6 millions pour la construction du Stade de football de la Tuilière. Dans le préavis y relatif, il était prévu que la gestion du stade serait confiée au club, moyennant une redevance de gestion annuelle de CHF 1.1 million net assumée par la Commune. Il s'agissait là d'une subvention prise dans le budget de fonctionnement du Service des sports. Un mandat de gestion a été signé le 9 mai 2018 entre la Ville de Lausanne et le LS – Vaud Foot S.A..

A l'époque, la livraison du Stade de la Tuilière était prévue en mai 2020, la subvention demandée correspondait à sept mois d'exploitation. Au budget 2020, un montant de CHF 642'000.- a donc été inscrit sous la rubrique « subventions à des institutions ».

Entretiens, lors d'un rapport d'audit interne du Stade de la Tuilière, le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) recommandait que : « *les transactions comptables doivent refléter le mandat de gestion signé avec l'exploitation du stade, soit le coût de l'entretien et de l'exploitation de CHF 1.3 million doit être présenté en charges de fonctionnement, et le loyer en produits pour CHF 0.2 million. La présentation retenue à ce jour dans le budget 2020 en subvention accordée est erronée* ».

Suite aux divers retards liés au COVID-19, le Stade de football de la Tuilière sera vraisemblablement livré le 15 octobre 2020 au LS – Vaud Foot S.A.. En suivant la recommandation du CFL, le club devra facturer au Service des sports un montant de CHF 294'600.- (TVA incluse) pour 77 jours d'exploitation pour le mandat de gestion. Quant à lui, le Service des sports facturera au LS – Vaud Foot S.A. un montant de CHF 42'100.- pour la location du Stade (77 jours d'utilisation).

Demande

Le Service des sports sollicite un crédit supplémentaire 2^e série de CHF 294'600 - sous la rubrique comptable 3810.318 « Autres prestations de tiers » pour honorer le mandat de gestion. Cette demande sera entièrement compensée par une économie réalisée, à hauteur de CHF 252'500.-, sur un autre poste budgétaire, à savoir la rubrique 3810.365 « Subventions à des institutions » (subvention mandat de gestion du Stade de football de la Tuilière) et une recette de CHF 42'100.- sur le poste budgétaire 3810.427 « Droit de superficie » non-soumis.

Couverture de déficit du Centre sportif de Malley (CSM) S.A.

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3810.365	Subventions à des institutions	CHF	6'936'300.-	CHF	0.-
					CHF 4'200'000.-

Couverture du déficit 2019

Le résultat de l'exercice 2019-2020 (1^{er} avril 2019 au 30 mars 2020) du CSM a bouclé sur un déficit d'exploitation de CHF 4.9 millions. Le budget prévoyait un montant de CHF 2.8 millions, soit un écart de 2.1 millions, imputable essentiellement aux éléments suivants :

- des revenus de location perçus du LHC inférieurs aux prévisions (CHF 0.6 million) ;
- des charges d'énergie, d'eau ainsi que des honoraires plus élevées qu'escomptées (CHF 1.5 million).

De plus, une perte reportée, qui doit être couverte par les villes de Lausanne, Prilly et Renens, a été intégrée au bouclage des comptes sur demande du réviseur des comptes (CHF 0.3 million).

La couverture du déficit 2019 à prendre en charge par Lausanne s'élève dès lors à CHF 2.6 millions. Il en découle une charge complémentaire de CHF 1.3 million par rapport aux CHF 1.3 million prévus au budget.

Couverture du déficit 2020 et effets COVID-19

Suite à la mise en service de la patinoire du Centre sportif de Malley S.A. (CSM), une convention d'actionnaires prenant en compte une nouvelle clé de répartition du déficit d'exploitation a pris effet le 1^{er} janvier 2020.

Le déficit d'exploitation attendu du CSM pour l'année 2020 s'élève à CHF 9.1 millions, supérieur d'environ CHF 2.3 millions par rapport au montant de CHF 6.8 millions prévu.

Cette augmentation du déficit de CHF 2.3 millions du CSM s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- la perte de revenus du LHC en lien avec la location de la patinoire (env. 30 matchs) (CHF 0.5 million) ;
- les coûts supplémentaires découlant de l'organisation des JOJ 2020 (CHF 0.4 million) ;
- les amortissements supplémentaires en application de la recommandation du réviseur (CHF 0.4 million) ;
- les pertes de revenus à mettre en lien le COVID-19 (CHF 0.9 million).

Selon la répartition des participations financières de Lausanne, Prilly, de Renens et de Lausanne Région, la contribution de la Commune de Lausanne au déficit 2020 du CSM s'élèvera à CHF 5.4 millions ce qui correspond à une charge supplémentaire pour Lausanne de CHF 2.9 millions par rapport au montant prévu au budget (CHF 2.5 millions).

En avril 2019, lors de la préparation du budget de fonctionnement 2020 du Service des sports, ce dernier a demandé au CSM qu'il lui communique le montant de la subvention de la Ville de Lausanne à inscrire au budget 2020 du service. Le CSM avait alors indiqué un montant de CHF 2.5 millions (+ CHF 0.775 million par rapport au budget 2019). Force est de constater que le montant des pertes de revenus locatifs et celle du montant de l'énergie ont fait l'objet d'une estimation insuffisante lors de ce premier exercice qui correspondait à la mise en service du CSM. Il en va de même des augmentations de déficit de l'année 2020 liées aux conséquences du COVID-19 et des prises en compte des amortissements modifiées, notamment.

En conclusion, les montants permettant de couvrir la part lausannoise des déficits 2019 et 2020 du CSM peut être synthétisée de la manière suivante :

Couverture de déficit 2019 (à régulariser en 2020)	1.3
Couverture de déficit 2020 – y c. effets COVID	2.9
Montant sollicité par CS 2020 (y compris risques COVID-19)	4.2

392 Service social Lausanne - CSR

3920 Administration du service

Financement du mandat d'évaluation de l'Espace de consommation sécurisé

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.	
3920.318	Autres prestations de tiers	CHF	27'300.-	CHF	0.-	CHF	56'400.-
3920.451	Participation du Canton aux charges	CHF	-264'800.-	CHF	0.-	CHF	-56'400.-

Conformément au point 6.3.1. du préavis N° 2016/41 « Politique communale en matière de drogues », un mandat d'évaluation du projet-pilote pour l'Espace de consommation sécurisé (ECS) a été confié à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP).

La Commission de promotion de la santé et de lutte contre les addictions (CPSLA) du Canton a accordé un soutien financier au Service social Lausanne pour couvrir la totalité des frais relatifs au mandat d'évaluation de l'ECS.

3922 Unités prestations

Crédits supplémentaires COVID-19

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3922.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 91'200.-	CHF	0.-	CHF 26'400.-
3922.313	Marchandises	CHF 77'600.-	CHF	0.-	CHF 18'800.-
3922.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 205'500.-	CHF	0.-	CHF 99'400.-
3922.315	Entretien d'objets mobiliers et d'inst.	CHF 58'200.-	CHF	0.-	CHF 25'200.-
3922.318	Autres prestations de tiers	CHF 615'800.-	CHF	0.-	CHF 104'100.-
3922.451	Participation du Canton aux charges	CHF -26'280'500.-	CHF	0.-	CHF -273'900.-

Achats de matériel relatif à la protection contre le COVID-19 – plexiglas, désinfectant et masques pour le personnel en contact direct avec les bénéficiaires, et gel hydro-alcoolique, etc. ; comptes 311 et 313 : CHF 45'200.-.

Nettoyages et désinfection des sites d'hébergement d'urgence supplémentaires nécessaires au respect des mesures de protection sanitaires – bâtiment administratif de la Pontaise et gymnase du Bugnon ; l'abri l'Etape ont été maintenus ouverts durant toute l'année au lieu d'une ouverture uniquement hivernale ; comptes 314, 315 : CHF 124'600.-.

Subvention supplémentaire à la Fondation Mère Sofia pour l'ouverture du « Répit » prolongée en mai 2020, au lieu de la fermeture prévue initialement à fin avril ; compte 365 : CHF 53'200.-.

Sécurité sur les sites de Chauderon 4 et Chauderon 9, ainsi que dans les divers hébergements d'urgence ; compte 318 : CHF 104'100.-.

Tous ces frais sont pris en charge par le Canton (DGCS) par le biais de subventions.

Voir aussi sous 3923 « Subventions et aides individuelles ».

Mobilier – réception centralisée sise place Chauderon 4

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3922.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 91'200.-	CHF	0.-	CHF 20'000.-
3922.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 205'500.-	CHF	0.-	CHF -20'000.-

Achats de mobilier pour équiper la nouvelle réception centralisée de Chauderon 4 (transfert de budget entre les natures 311 et 314).

3923 Subventions et aides individuelles

Crédits supplémentaires COVID-19

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
3923.365	Subventions à des institutions	CHF 10'649'000.-	CHF	0.-	CHF 53'200.-
3923.461	Subventions du Canton	CHF -1'799'700.-	CHF	0.-	CHF -53'200.-

Voir détail sous 3922 « Unités prestations ».

393 Service du travail**3932 Office régional de placement**

Office régional de placement (ORP) de Lausanne – COVID-19 – Augmentation du nombre de demandeurs d'emploi

		Budget	Crédit suppl. 1re série	Crédit suppl.
3932.301	Traitements	CHF 6'637'000.-	CHF 0.-	CHF 173'200.-
3932.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF 608'900.-	CHF 0.-	CHF 16'000.-
3932.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF 936'600.-	CHF 0.-	CHF 22'600.-
3932.305	Assurance-accidents	CHF 92'300.-	CHF 0.-	CHF 200.-
3932.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 9'500.-	CHF 0.-	CHF 132'200.-
3932.450	Participation de la Confédération aux charges	CHF -9'442'900.-	CHF 0.-	CHF -344'200.-

La crise sanitaire liée au COVID-19 a pour effet une augmentation importante du nombre de demandeurs d'emploi pris en charge par l'ORP de Lausanne. Ces prises en charge induisent :

- une augmentation du personnel de l'ORP. Le crédit supplémentaire demandé ci-dessus (natures 301, 303, 304 et 305) tient compte du budget disponible par le remplacement usuel du personnel vacant. Tous les postes repourvus, à repourvoir ou supplémentaires figurent au plan des postes ;
- le renouvellement des postes informatiques (propriétés du Service de l'emploi de l'Etat de Vaud) de l'ORP de Lausanne par des laptops, ainsi que l'achat de casques téléphoniques individuels (nature 311). Ce matériel est la dotation standard de tous les ORP du Canton de Vaud et vise à permettre la tenue d'entretiens téléphoniques ou en vidéo-conférence de longue durée entre les conseillers ORP et les demandeurs d'emploi.

L'intégralité du crédit supplémentaire demandé est couverte par une augmentation de la subvention

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		4400 Service d'architecture	4510 Service des parcs et domaines	4900 Service du logement et des gérances	4910 Service d'organisation et d'informatique	
NATURE	301 Traitements		-90'900	520'300	-13'000	416'400
	303 Cotisations aux assurances sociales		-8'500	48'000	-1'300	38'200
	304 Cotisations à la caisse de pensions		-12'100		-2'300	-14'400
	309 Autres charges de personnel				-25'000	-25'000
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	3'900			25'000	28'900
	312 Eau, énergie et chauffage			-2'000	10'000	8'000
	315 Entretien d'objets mobiliers et d'installations			126'000	65'000	191'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation				-45'000	-45'000
	317 Déplacements, débours, dédomm.				-10'000	-10'000
	318 Autres prestations de tiers		111'500	269'100		380'600
	319 Impôts, taxes et frais divers				10'000	10'000
	365 Subventions à des institutions		10'600	1'499'600		1'510'200
	Total des charges	3'900	10'600	2'461'000	13'400	2'488'900
	436 Dédommagements de tiers			-28'500		-28'500
	439 Autres recettes			-20'000		-20'000
	Total des revenus	0	0	-48'500	0	-48'500
TOTAL LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE		3'900	10'600	2'412'500	13'400	2'440'400
Page du préavis		page 19	page 20	page 21	page 24	

4400 Service d'architecture

COVID-19 – Matériel de protection et visioconférence

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
4400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	9'200.-	CHF	0.-	CHF 3'900.-

Fourniture de quatre plaques de plexiglas pour l'installation de séparations pour les bureaux face à face. Coûts de CHF 2'722.65.

Matériel et installation de visioconférence pour la salle 268 (caméra + micro) et pour un poste informatique (webcam) afin de pouvoir organiser des réunions avec des participants externes et un nombre de participants important. Coûts de CHF 1'216.35.

4510 Service des parcs et domaines

Unité vignobles – Personnel externe

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4510.301	Traitements	CHF 26'903'100.-	CHF 0.-	CHF -34'700.-
4510.303	Cotisation aux assurances sociales	CHF 2'449'200.-	CHF 0.-	CHF -3'300.-
4510.304	Cotisation à la caisse de pensions	CHF 3'589'500.-	CHF 0.-	CHF -5'000.-
4510.318	Autres prestations de tiers	CHF 2'026'800.-	CHF 0.-	CHF 43'000.-

En lien avec la réorganisation en cours de l'Unité vignobles, trois collaboratrices vont quitter celle-ci au cours du 2^e semestre 2020. Afin de maintenir la capacité de travail durant cette période transitoire, le Service des parcs et domaines doit faire appel à du personnel externe.

La demande de crédit supplémentaire porte sur l'octroi d'un mandat externe dont le coût s'élève à CHF 43'000.-. Il sera compensé par les économies de salaire qui seront réalisées suite au départ de deux des trois collaboratrices.

Unité forêts – Personnel externe

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4510.301	Traitements	CHF 26'903'100.-	CHF 0.-	CHF -56'200.-
4510.303	Cotisation aux assurances sociales	CHF 2'449'200.-	CHF 0.-	CHF -5'200.-
4510.304	Cotisation à la caisse de pensions	CHF 3'589'500.-	CHF 0.-	CHF -7'100.-
4510.318	Autres prestations de tiers	CHF 2'026'800.-	CHF 0.-	CHF 68'500.-

Afin de pallier à l'absence de deux collaborateurs, le Service des parcs et domaines (SPADOM) a fait appel à du personnel externe.

1. Un collaborateur de l'Unité forêts – chef d'équipe forestier-bûcheron – est parti en retraite anticipée au 31.12.2019. Afin de maintenir la capacité de main d'œuvre pendant la période recrutement et de remplacement, une entreprise tierce a mis un de ses collaborateurs à disposition du SPADOM. La solution de faire appel à une société externe pour fournir la personne adéquate en termes de compétences et d'expérience a été privilégiée au vu des difficultés rencontrées pour trouver un auxiliaire correspondant au profil recherché sur le marché.

Le coût total a été de CHF 19'380.- (323 heures effectuées entre janvier et mars 2020).

2. Un collaborateur de l'Unité forêts – garde forestier – a quitté la Ville au 30.06.2020. Afin de maintenir la capacité de main d'œuvre pendant la période de recrutement pour le remplacement de ce collaborateur, le SPADOM a octroyé un mandat à un entrepreneur indépendant.

Le coût estimé est de CHF 49'111.- (480 heures effectuées entre août et décembre 2020).

Ce crédit supplémentaire sera compensé par les économies de salaire réalisées suite aux départs des collaborateurs susmentionnés.

COVID-19 – Non perception des loyers des maisons d’hôtes pendant 2.5 mois

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4510.365	Subventions à des institutions	CHF	30'000.-	CHF 0.-	CHF 4'000.-

Consciente des difficultés rencontrées consécutives à la crise sanitaire, la Municipalité a décidé de renoncer à percevoir le loyer net des baux commerciaux et des artistes du 1^{er} mars au 15 mai 2020. Elle s'est basée sur l'Ordonnance fédérale 2 pour définir ceux qui pourraient bénéficier d'une renonciation de loyers et ceux qui ne le pourraient pas ainsi que sur son appréciation reflétant sa volonté politique. Cette dernière reposait sur l'approche voulue par la Confédération, c'est-à-dire considérer les baux commerciaux confinés et les baux commerciaux affectés bien que non confinés. Mais surtout sur une analyse de la situation qui consiste à soutenir tous les acteurs de l'économie locale, du monde associatif, du sport et de la culture pour qu'ils puissent survivre à cette crise sanitaire.

La mesure concerne les domaines du Burignon et du Château Rochefort pendant 2.5 mois qui s'inscrivent dans la catégorie des « baux commerciaux affectés bien que non confinés ».

COVID 19 – Non perception des loyers des locataires commerciaux

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4510.365	Subventions à des institutions	CHF	30'000.-	CHF 0.-	CHF 6'600.-

Voir détail sous 4900 « Service du logement et des gérances ».

4900 Service du logement et des gérancesRemplacement absences de longue durée – Besoins en auxiliaires

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4900.301	Traitements	CHF	10'000'100.-	CHF 0.-	CHF 520'300.-
4900.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	908'900.-	CHF 0.-	CHF 48'000.-
4900.436	Dédommagements de tiers	CHF	-144'000.-	CHF 0.-	CHF -28'500.-

Afin d'assurer ses différentes missions et la bonne marche du service, le Service du logement et des gérances (SLG) a été dans l'obligation de procéder à l'engagement de personnel sous contrat d'auxiliaire pour pallier les absences de longue durée maladie de plusieurs collaborateurs du service.

Elle couvre également l'engagement d'auxiliaire pour le remplacement de trois collaborateurs en arrêts longue durée en raison d'accident, totalisant 22 semaines d'absence.

Et l'engagement d'auxiliaires pour le remplacement de trois collaboratrices en congé maternité totalisant 59 semaines d'absence. Une recette concomitante, d'environ CHF 28'500.-, sera enregistrée en 2020 sous la rubrique 4900.436 « Dédommagements de tiers », au titre des allocations pour perte de gain versées par la Caisse de compensation.

Amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage du bâtiment de Port-Franc 18

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4900.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	4'621'500.-	CHF 0.-	CHF -2'000.-
4900.315	Entretien d'objets mobiliers et d'inst.	CHF	2'000.-	CHF 0.-	CHF 126'000.-
4900.439	Autres recettes	CHF	-4'788'700.-	CHF 0.-	CHF -20'000.-

En collaboration avec une entreprise spécialisée dans le matériel d'éclairage, Equiwatt a développé un procédé d'adaptation LED des luminaires sur pied équipé de tubes fluorescents, qui présentent un bon potentiel d'économie d'énergie. Cette solution évite le remplacement complet des luminaires dont

la structure métallique robuste est généralement encore en très bon état. Elle est en outre moins chère que le remplacement complet. Les SIL ont testé cette solution fin 2018 et adapté 144 luminaires, permettant de réduire par deux leur consommation. Equiwatt a présenté le procédé au SLG, qui souhaite en faire bénéficier d'autres locaux de l'administration, le temps de retour sur investissement étant intéressant (env. 4 ans).

Le bâtiment de Port-Franc 18 a été choisi pour une première opération. Il présente 324 luminaires sur pied, dont la consommation électrique annuelle représente 115'000 kWh/an. Une fois adapté, leur consommation sera réduite de plus de la moitié (économie de 60'000 kWh/an) à 55'000 kWh/an.

L'analyse des sources lumineuses fixes de ce bâtiment a également mis en évidence un potentiel d'optimisation considérable. Le passage au LED de 881 lampes permettra de réduire la consommation de 93'000 kWh/an à 51'000 kWh/an (économie de 42'000 kWh/an).

Le coût de ce projet est de CHF 125'552.- (TTC) pour le travail, le matériel et la coordination avec l'entreprise mandatée. Il permet des économies d'électricité de 102'000 kWh (calcul théorique : puissance fois durée d'utilisation standard). Le bâtiment étant alimenté en courant nativa, le prix du kWh TVA et taxes fédérales, cantonales et communales comprises se monte à 22.72 ct/kWh. L'économie annuelle de consommation correspond à une économie financière arrondie de CHF 23'000.-. En outre, le programme Equiwatt soutient ce type de mesure à hauteur de CHF 20'000.-. En tenant compte de cette subvention, le retour sur investissement est de 4.5 ans. Avec un achèvement des travaux en décembre 2020, la réduction de charge sur l'année 2020 sera de CHF 2'000.-.

Les installations concernées par ce projet n'étant pas équipées d'un compteur électrique spécifique, le suivi de la réduction de leur consommation, et des diminutions de charges associées, sera effectué sur la base d'un compteur plus général, qui permettra néanmoins de mettre en relation les économies effectives avec les économies calculées.

COVID 19 – Non perception des loyers des locataires commerciaux

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4900.365	Subventions à des institutions	CHF	2'907'600.-	CHF	0.-
				CHF	1'499'600.-

Consciente des difficultés rencontrées par ses locataires dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, la Municipalité a décidé dès le 19 mars 2020 de renoncer, en tant que propriétaire, à percevoir les loyers nets (sans les charges) de ses locataires commerciaux du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020. Elle s'est basée sur l'Ordonnance fédérale 2 pour définir ceux qui pourraient bénéficier d'une renonciation de loyers et ceux qui ne le pourraient pas ainsi que sur son appréciation reflétant sa volonté politique. Cette dernière reposait sur l'approche voulue par la Confédération, c'est-à-dire considérer les baux commerciaux confinés et les baux commerciaux affectés bien que non confinés. Mais surtout sur une analyse de la situation qui consiste à soutenir tous les acteurs de l'économie locale, du monde associatif, du sport et de la culture pour qu'ils puissent survivre à cette crise sanitaire.

Lors de sa conférence de presse sur les comptes du 31 mars 2020, la Municipalité a annoncé que la mesure s'appliquait de même pour les baux liés à des artistes. Puis, en date du 28 mai 2020, elle a décidé de prolonger cette mesure d'un demi mois, soit jusqu'au 15 mai 2020.

S'agissant des baux commerciaux et des édifices qui sont régis par le droit du bail, articles 253-274d CO et de l'Ordonnance sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitations et de loyers commerciaux (OBLF), la Municipalité a validé cinq catégories de contrats bénéficiaires de la mesure.

Catégories	Nombre de baux	Loyers annuels	Renonciation à 2.5 loyers mensuels
Artistes, culture	45	720'542.00	30'912.50
Associations, écoles, garderie	59	3'479'980.00	199'539.75
Etablissements publics	39	2'764'563.00	575'951.25
Magasins, arcades	80	1'326'234.00	269'461.25
Edicules	25	127'264.00	26'513.00
Autres	81	2'769'534.00	145'080.25
Totaux	329	11'188'117.00	1'247'458.00

En ce qui concerne les droits distincts et permanents de superficie régis par les articles 675-779I CC, la Municipalité a validé neuf catégories d'objets (logement, artisanal-commercial, divertissement et loisirs, hôtel-restaurant, école-crèche, services à but social, églises-cultes, parking, autres), dont trois sont touchées par cette mesure :

Catégories	Renonciation à 2.5 loyers mensuels
Artisanal-commercial	105'959.00
Divertissement et loisirs	80'583.00
Hôtel-restaurant	90'470.00
Totaux	277'012.00

Au total le soutien aux différents acteurs s'élève à CHF 1'524'470.-.

Voir aussi sous 4510 « Service des parcs et domaines » et 7250 « Services partagés ».

4910 Service d'organisation et d'informatique

Transfert d'un ept pour la reprise par le Service d'organisation et d'informatique de l'activité de centre de services

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
4910.301	Traitements	CHF	11'484'200.-	CHF	0.-	CHF 91'400.-
4910.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	1'047'400.-	CHF	0.-	CHF 8'400.-
4910.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	1'658'800.-	CHF	0.-	CHF 12'700.-

Dans le cadre de la centralisation et de la reprise de l'activité de support aux utilisateurs, un ept du Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) est alloué au Service d'organisation et d'informatique (SOI) dès le 1^{er} janvier 2020.

Ce support aux utilisateurs (Centre de Services) a la charge de répondre aux demandes d'assistance, que ce soit dans le cas d'un incident ou d'une demande de services informatiques.

Les montants associés de traitements, charges sociales et caisse de pensions sont transférés du SEP+S au SOI.

Voir aussi sous 5800 « Ecoles primaires et secondaires ».

COVID-19 – Besoins de ressources externes

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
4910.301	Traitements	CHF	11'484'200.-	CHF	0.-	CHF -104'400.-
4910.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	1'047'400.-	CHF	0.-	CHF -9'700.-
4910.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	1'658'800.-	CHF	0.-	CHF -15'000.-
4910.318	Autres prestations de tiers	CHF	4'819'200.-	CHF	0.-	CHF 269'100.-

La période de crise actuelle engendre des surcoûts de prestations externes afin de répondre aux besoins métiers :

- augmentation de sept ressources externes pour le centre de services jusqu'à fin avril 2020 (CHF 140'000.-) ;
- impacts de plusieurs mois sur les recrutements gelés des postes critiques liés à l'opérationnel et à la sécurité à remplacer partiellement par des ressources externes (CHF 129'100.-) : gouvernance et sécurité, responsable sécurité opérationnel, ingénieur infrastructure, ingénieur message et Office 365, technicien poste de travail, ingénieur solution d'impression, technicien éditique.

Le disponible libéré sur la masse salariale en raison du report des recrutements susmentionnés doit être mis à disposition du financement des ressources externes indispensables en cette période de crise sans précédent.

Consommation d'électricité, de maintenance matériel et d'acquisition de matériel informatique

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.
4910.309	Autres charges de personnel	CHF	175'000.-	CHF	0.-	CHF -25'000.-
4910.311	Achats d'objets mobiliers et d'install.	CHF	107'000.-	CHF	0.-	CHF 25'000.-
4910.312	Eau, énergie et chauffage	CHF	95'000.-	CHF	0.-	CHF 10'000.-
4910.315	Entretien d'objets mobiliers et d'install.	CHF	436'300.-	CHF	0.-	CHF 65'000.-
4910.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF	3'027'200.-	CHF	0.-	CHF -65'000.-
4910.317	Déplacements, débours, dédomm.	CHF	20'500.-	CHF	0.-	CHF -10'000.-

1. Consommation d'électricité des salles machines informatiques – CHF 10'000.-

Les équipements additionnels installés pour la reprise de l'infrastructure SAP entraîne une consommation d'électricité accrue. Une compensation de ce coût supplémentaire peut être réalisée via une réallocation des économies sur les frais de repas et déplacements moindres liés à la crise sanitaire COVID-19 (rubrique 4910.317).

2. Révision et maintenance des salles machines et du local Telecom – CHF 65'000.-

Un certain nombre de travaux d'entretien doit être effectué pour garantir le bon fonctionnement des deux salles machines : révision des onduleurs, changement des batteries de secours, fermeture de l'ouverture du local Telecom. Ces coûts supplémentaires peuvent être compensés par des économies sur les droits d'utilisation de logiciels suite à la résiliation de deux contrats. (rubrique 4910.316).

3. Matériel informatique – CHF 25'000.-

Un accroissement important de besoins d'équipements informatiques et téléphoniques doit être pris en compte pour les besoins de mobilité accrues du fait, en particulier, de la situation sanitaire : systèmes de visioconférence, casques, écrans, adaptateurs, disques dur pour postes de travail ainsi que téléphones mobiles. Ces coûts peuvent être compensés par les économies réalisées sur le budget de formation en raison d'annulation et/ou de report de cours (rubrique 4910.309).

Support logiciel Lagaperl et cotisation à l'association digitalswitzerland

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4910.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 3'027'200.-	CHF 0.-	CHF 20'000.-
4910.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 27'000.-	CHF 0.-	CHF 10'000.-

4. Support logiciel Lagaperl

En lien avec la centralisation et la reprise de l'activité de support aux utilisateurs du Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S) par le Service d'organisation et d'informatique (SOI), le support du Logiciel Lagaperl, solution de gestion des infrastructures scolaires et des élèves, est également transféré au SOI. Des développements sont nécessaires en vue de la rentrée 2020, pour un montant de CHF 30'000.-. Cette demande complémentaire non prévue au budget du SOI figurait au budget du SEP+S et sera donc compensé par celui-ci.

5. Cotisation à l'association digitalswitzerland

Le SOI doit financer la cotisation annuelle à l'association digitalswitzerland non initialement prévue au budget 2020 pour un montant de CHF 10'000.-. Cette association est une organisation soutenue par les grandes sociétés, régies fédérales, grandes écoles, services de la confédération, tous les cantons et quelques grandes Villes. Elle a pour but de positionner la Suisse en tant que leader de l'innovation numérique par la mise en commun des savoirs de secteurs rarement appelés à se rencontrer. La Ville de Lausanne participe à la journée du Digital, pendant laquelle, conseillers fédéraux, grands patrons, et politiciens locaux encadrent des forums publics, des démonstrations ou ateliers autour du numérique et de l'innovation.

L'association a également monté plusieurs communautés de pratiques ou d'intérêts pour soutenir des avancées concrètes dans plusieurs domaines et champs d'activités. La Ville fait partie de deux de ces communautés dans le domaine de la mobilité et de la city intelligente.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE
		5010 Administration du service et institutions subventionnées	5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire	5421 Office dentaire	5800 Ecoles primaires et secondaires	5900 Lieux d'accueil de jour municipaux	5901 Institutions subventionnées	
NATURE	301 Traitements				-91'400			-91'400
	303 Cotisations aux assurances sociales				-8'400			-8'400
	304 Cotisations à la caisse de pensions				-12'700			-12'700
	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations					35'900	0	35'900
	312 Eau, énergie et chauffage						10'200	10'200
	313 Marchandises				100'000			100'000
	314 Entretien des biens immobiliers	24'000				90'000		114'000
	316 Loyers et redevances d'utilisation						112'000	112'000
	317 Déplacements, débours, dédomm.				-100'000			-100'000
	318 Autres prestations de tiers				-30'000	-88'900	-122'200	-241'100
	365 Subventions à des institutions	-24'000						-24'000
	366 Aides individuelles		22'300	-22'300				0
	Total des charges	0	22'300	-22'300	-142'500	37'000	0	-105'500
	439 Autres recettes					-37'000		-37'000
	Total des revenus	0	0	0	0	-37'000	0	-37'000
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET QUARTIERS	0	22'300	-22'300	-142'500	0	0	-142'500
	Page du préavis	page 26	page 27	page 27	page 27	page 28	page 29	

501 Secrétariat général

5010 Administration du service et institutions subventionnées

Réfection terrain synthétique Pré-des-Druides

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5010.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 10'900.-	CHF 0.-	CHF 24'000.-
5010.365	Subventions à des institutions	CHF 13'372'600.-	CHF 0.-	CHF -24'000.-

Durant l'été 2020, le personnel de la permanence Jeunes Borde a offert des activités supplémentaires aux jeunes du quartier de la Borde, sur le terrain multisports du parc du Pré-des-Druides, afin de palier l'arrêt de l'activité « le tunnel rêve de vert » et le retard pris dans les démarches d'animation de la place du Tunnel.

Le renforcement de cette activité a nécessité d'améliorer l'infrastructure qui accueille les jeunes et de procéder à la réfection du terrain synthétique. Ces travaux ont également été entrepris dans la perspective d'offrir un espace public de meilleure qualité dans un quartier caractérisé par le manque de lieux de rencontre publics permettant l'établissement et le renforcement des liens sociaux.

541 Service de psychologie scolaire

5410 Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire

Aides individuelles aux familles avec enfants scolarisés dans le contexte COVID-19

		Budget		Crédit suppl. 1^{re} série		Crédit suppl.
5410.366	Aides individuelles	CHF	11'500.-	CHF	0.-	CHF 22'300.-

La crise COVID-19 a impliqué, pour plusieurs familles dont les enfants sont scolarisés à Lausanne, une perte de revenu à peu près complète. Malgré le dispositif développé au niveau fédéral, cantonal et communal, certaines familles ne peuvent faire face à des dépenses indispensables (nourriture, logement, soins, etc.). Les demandes exprimées aux assistant·e·s sociaux·ales scolaires (ASS) pour des aides individuelles dépassent nettement les montants disponibles.

La présente demande vise à augmenter le compte pour répondre aux dépenses indispensables de familles avec enfants scolarisés à Lausanne, ou vivant à Lausanne avec des enfants en âge préscolaire. Cette aide, dont le montant reste limité en fonction de la situation familiale, est subsidiaire aux soutiens qui peuvent être apportés par le dispositif social cantonal et fédéral ou par les fonds de soutien. Sur la base des situations connues par les ASS et des évaluations d'autres acteurs actifs dans ce domaine, le montant de CHF 22'300.- permettra d'apporter une aide ponctuelle aux familles remplissant les critères définis.

Voir aussi sous 5421 « Office dentaire ».

542 Service de santé et prévention

5421 Office dentaire

Aides individuelles aux familles avec enfants scolarisés dans le contexte COVID-19

		Budget		Crédit suppl. 1^{re} série		Crédit suppl.
5421.366	Aides individuelles	CHF	100'000.-	CHF	0.-	CHF -22'300.-

Voir détail sous 5410 « Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire ».

5800 Ecoles primaires et secondaires

Transfert d'un ept pour la reprise par le Service d'organisation et d'informatique de l'activité de centre de services

		Budget		Crédit suppl. 1^{re} série		Crédit suppl.
5800.301	Traitements	CHF	17'965'700.-	CHF	0.-	CHF -91'400.-
5800.303	Cotisations aux assurances sociales	CHF	1'652'600.-	CHF	0.-	CHF -8'400.-
5800.304	Cotisations à la caisse de pensions	CHF	1'844'400.-	CHF	0.-	CHF -12'700.-

Voir détail sous 4910 « Service d'organisation et d'informatique ».

Dépenses de produits de nettoyages et masques liées à la situation actuelle du COVID-19

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5800.313	Marchandises	CHF	439'500.-	CHF 0.-	CHF 100'000.-
5800.317	Déplacements, débours, dédomm.	CHF	374'000.-	CHF 0.-	CHF -100'000.-

Afin de garantir une hygiène aux normes COVID-19 sur tous les sites scolaires, des commandes urgentes ont été nécessaires via la centrale d'achat de la Ville (SALV). Avec la rentrée scolaire 2020-2021, le SEP+S doit également fournir des masques pour les élèves de plus de 12 ans qui empruntent les transports publics et dont la dépense est à la charge de la Ville.

Support logiciel Lagaperl et cotisation à l'association digitalswitzerland

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5800.318	Autres prestations de tiers	CHF	3'897'700.-	CHF 0.-	CHF -30'000.-

Voir détail sous 4910 « Service d'organisation et d'informatique ».

590 Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)**5900 Lieux d'accueil de jour municipaux**

Rachat valeur résiduelle des équipements des cuisines de production de Boissonnet, Béthusy et Grand-Vennes

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5900.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	344'300.-	CHF 0.-	CHF 35'900.-
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF	4'617'300.-	CHF 0.-	CHF -35'900.-

Les cuisines de Boissonnet, Béthusy et Grand-Vennes, propriété de la Ville, sont actuellement exploitées par une entreprise tierce qui produit des repas pour des réfectoires scolaires et livrent des repas aux APEMS. Les conditions de mise à disposition de ces cuisines font l'objet de conventions qui ont été dénoncées au 31 juillet 2020. En effet, leur exploitation a fait l'objet d'un appel d'offres avec des nouvelles conditions qui entrent en vigueur au 1^{er} août 2020 pour une période de cinq ans. La dénonciation des conventions implique pour le SAJE de racheter les équipements financés par la société exploitante et non encore amortis au 31 juillet 2020. Objet de la présente demande de crédit supplémentaire, les équipements de cuisine à financer se montent à CHF 35'846.45. Cette somme est entièrement compensée par l'abandon de la couverture du déficit de la cuisine de Villamont, dès le 1^{er} août 2020.

Dépassement budgétaire pour l'entretien des biens immobiliers exploités par le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

			Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5900.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	151'600.-	CHF 0.-	CHF 90'000.-
5900.318	Autres prestations de tiers	CHF	4'617'300.-	CHF 0.-	CHF -53'000.-
5900.439	Autres recettes	CHF	-265'400.-	CHF 0.-	CHF -37'000.-

Un dépassement important est prévisible pour la rubrique budgétaire 314 « Entretien des biens immobiliers ». La raison en est notamment le remplacement, au cours du 1^{er} semestre de plusieurs machines et installations de cuisine irréparables pour un montant de près de CHF 60'000.-. Par ailleurs, outre l'entretien courant des 16 garderies municipales, 28 Accueils pour enfants en milieu scolaire (APEMS) et l'espace récréatif de la Grenette, il est prévu d'équiper cinq APEMS (Montriond, Floréal, Chailly, Montoie et Coteau-Fleuri) en liaison froide. Le concessionnaire prend à sa charge le

coût des équipements et assure la formation du personnel pour CHF 73'000.-. En revanche, les frais d'installation (électricité, sanitaire, ventilation, etc.) restent à la charge de la Ville et sont devisés à CHF 30'000.-. Le montant total du crédit supplémentaire de CHF 90'000.- est entièrement compensé par les impacts financiers induits par l'entrée en vigueur au 1^{er} août 2020 des nouvelles conditions de l'appel d'offre pour les cuisines de production de la Ville.

5901 Institutions subventionnées

Prise en charge du loyer du Centre de vie enfantine (CVE) Collonges par le Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE)

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
5901.312	Eau, énergie et chauffage	CHF 106'100.-	CHF 0.-	CHF 10'200.-
5901.316	Loyers et redevances d'utilisation	CHF 1'256'600.-	CHF 0.-	CHF 112'000.-
5901.318	Autres prestations de tiers	CHF 29'655'300.-	CHF 0.-	CHF -122'200.-

La garderie des Collonges s'est agrandie en 2019 par l'ouverture de 12 places écoliers sis dans de nouveaux locaux à l'avenue de France 2. Il avait été initialement prévu que l'association privée subventionnée Les Collonges prenne le bail à loyer à son nom. In fine et dans une optique de sécuriser le bailleur et éviter le dépôt d'une garantie de loyer, le bail a été mis au nom du SAJE. Depuis janvier 2020, le SAJE paie directement le loyer des Collonges. L'objet de la présente demande de crédit supplémentaire est d'inscrire au budget du SAJE la charge locative des Collonges de CHF 122'160.-, montant entièrement compensé par une diminution de la subvention versée en couverture du déficit d'exploitation de la garderie.

6. FINANCES ET MOBILITE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES			TOTAL PAR NATURE
		6900 Service des finances	6910 Service du personnel	6920 Service des routes et de la mobilité	
NATURE	318 Autres prestations de tiers	778'000	50'000	0	828'000
	322 Intérêts des dettes	-159'000			-159'000
	365 Subventions à des institutions			400'000	400'000
	Total des charges	619'000	50'000	400'000	1'069'000
	424 Plus-values, produits exceptionnels	-619'000			-619'000
	Total des revenus	-619'000	0	0	-619'000
	TOTAL FINANCES ET MOBILITE	0	50'000	400'000	450'000
Page du préavis		page 30	page 30	page 31	

6900 Service des financesDettes communales : frais d'emprunts supplémentaires suite à la pandémie COVID-19

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6900.318	Autres prestations de tiers	CHF 1'520'700.-	CHF 0.-	CHF 778'000.-
6900.322	Intérêts des dettes	CHF 29'505'000.-	CHF 0.-	CHF -159'000.-
6900.424	Plus-values, produits exceptionnels	CHF -2'991'800.-	CHF 0.-	CHF -619'000.-

La stratégie de renouvellement et de consolidation de la dette a été adaptée aux circonstances, notamment liées à la crise sanitaire et à ces conséquences sur les marchés.

Au budget 2020, il était prévu deux opérations d'emprunt pour CHF 100 millions chacune. Les frais d'emprunts relatifs à ces deux opérations sont prévus à la rubrique 6900.318 « Autres prestations de tiers ».

Compte tenu des impacts et incertitudes en lien avec la pandémie COVID-19, et afin de minimiser les risques pour la Ville, quatre opérations visant de renouveler des emprunts de CHF 100 millions chacune seront finalement nécessaires. Deux opérations pour CHF 200 millions ont déjà été réalisées au mois de juin 2020 et deux opérations complémentaires pour CHF 200 millions sont prévues à fin septembre.

Dès lors, les frais d'emprunts doivent être augmentés en conséquence afin de réaliser les deux renouvellements prévus fin octobre.

Ce coût supplémentaire peut être compensé par les agios d'ores et déjà encaissés sur les deux premières opérations d'emprunt effectuées en juillet pour CHF 619'000.-. Le solde est compensé par une économie de CHF 159'000.- sur les intérêts des dettes.

691 Service du personnel**6910 Service du personnel**Externalisation de la médecine du travail : migration informatique

		Budget	Crédit suppl. 1^{re} série	Crédit suppl.
6910.318	Autres prestations de tiers	CHF 1'083'200.-	CHF 0.-	CHF 50'000.-

Dans le cadre de l'externalisation de la médecine du travail de la Ville auprès d'Unisanté, les données médicales des collaborateurs doivent être migrées.

La Ville utilise le logiciel Medtra 15.2 et Unisanté la version 4.0 (plus récente). Dans les études préliminaires, il avait été prévu de procéder à des extractions des données en format pdf et de les stocker sur un espace sécurisé. Puis ces dossiers pdf devaient être exportés dans le thésaurus du Medtra d'Unisanté. Or, les extractions ne reprennent pas toutes les données, et il n'est donc pas possible de garantir l'exactitude des données transférées.

La société détentrice du logiciel a donc planché sur une solution. Cette dernière consiste en une migration des données de la Ville de Lausanne vers un serveur sécurisé et dédié chez Unisanté.

Le Service du personnel ne disposant pas du budget nécessaire pour effectuer cette migration, et comme il s'agit d'un projet informatique, le Service d'organisation et d'informatique va compenser cette migration via ses autorisations d'achats informatiques.

Voir aussi sous B. Autorisations d'achats, rubrique 4910 « Service d'organisation et d'informatique ».

6920 Service des routes et de la mobilitéCouverture du déficit du Parking-Relais de Vennes – COVID-19

			Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
6920.365	Subventions à des institutions	CHF	380'900.-	CHF	0.-	CHF 400'000.-

Le parking-relais de Vennes est tributaire des clients qui parquent leur véhicule au sein de ce parking avant de se rendre en direction du centre-ville de Lausanne ainsi que des visiteurs du complexe Aquatis. Les mesures sanitaires prises dès la mi-mars dans le cadre de la lutte contre la pandémie COVID-19, notamment la mise en œuvre du télétravail, la réduction des déplacements en transport public et la fermeture d'Aquatis, ont eu un impact fort sur le taux d'utilisation du parking-relais.

La Ville octroie par le biais du Service des routes et de la mobilité une subvention au parking-relais en prenant en charge son déficit d'exploitation annuel. Si le budget de fonctionnement 2020 de ce service prévoit ainsi un montant de CHF 335'000.- à cette fin, les dernières projections estiment le déficit à CHF 735'000.- pour l'exercice en cours.

La présente demande de crédit supplémentaire porte ainsi sur un montant de CHF 400'000.- nécessaire à la couverture de l'impact de la pandémie sur le déficit.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		
		7240 Commercial	7250 Services partagés	TOTAL PAR NATURE
NATURE	311 Achats d'objets mobiliers et d'installations	400'000	10'000	410'000
	313 Marchandises		30'000	30'000
	314 Entretien des biens immobiliers	80'000	120'000	200'000
	318 Autres prestations de tiers	-400'000	-160'000	-560'000
	319 Impôts, taxes et frais divers	-118'500		-118'500
	365 Subventions à des institutions	58'500	18'300	76'800
	Total des charges	20'000	18'300	38'300
TOTAL SERVICES INDUSTRIELS		20'000	18'300	38'300
Page du préavis		page 32	page 33	

7240 CommercialMatériel pour la migration clients sur la FTTH

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7240.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF 728'700.-	CHF 0.-	CHF 400'000.-
7240.318	Autres prestations de tiers	CHF 20'489'400.-	CHF 0.-	CHF -400'000.-

Le réseau multimédia HFC doit être prochainement démantelé. Avec la migration des clients multimédia du réseau coaxial HFC sur le réseau de fibre optique FTTH, un nombre important de modems spécifiques et autre matériel technique est nécessaire, au-delà du nombre nécessaire aux nouveaux clients ordinaires. Le montant prévu au budget sur la rubrique 7240.311 est insuffisant, il est compensé par la rubrique 7240.318.

Rénovation de l'espace client Chauderon 23

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7240.314	Entretien des biens immobiliers	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 80'000.-
7240.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 15'942'300.-	CHF 0.-	CHF -80'000.-

Pour des raisons de sécurité et d'accueil des clients des Services industriels (SIL), l'espace client de la Place Chauderon 23 a été rénové selon le concept cohérent d'accueil multifluide avec l'identité SIL, mis en place lors de la réorganisation de la direction. Le montant est prévu au budget sur la rubrique 7240.319 (promotion et communication commerciale du marketing) ils sont transférés par ce crédit supplémentaire sur la rubrique 7240.314, alors que les coûts pour la sécurisation de la caisse et de l'accès aux étages du bâtiment étaient déjà prévus sur la rubrique 314.

Soutiens dans le cadre du COVID-19

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7240.319	Impôts, taxes et frais divers	CHF 15'942'300.-	CHF 0.-	CHF -38'500.-
7240.365	Subventions à des institutions	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 38'500.-

Plusieurs manifestations prévues dans l'année 2020 ont été annulées pour des raisons sanitaires. Elles devaient être soutenues par les SIL sous forme de sponsoring avec contreparties. Afin de couvrir les frais fixes des organisateurs, les SIL ont fourni un soutien financier sans contrepartie cette année.

Soutiens aux hôteliers lausannois dans le cadre du COVID-19

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7240.365	Subventions à des institutions	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF 20'000.-

Durant la pandémie, les hôteliers lausannois n'avaient plus d'activités mais des charges, comme les abonnements collectifs au téléseu. La Municipalité a accordé la suspension de l'abonnement durant deux mois, occasionnant un manque à gagner pour les SIL.

7250 Services partagésMatériel de sécurité pour COVID-19

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7250.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	CHF	249'300.-	CHF 0.-	CHF 10'000.-
7250.313	Marchandises	CHF	280'100.-	CHF 0.-	CHF 30'000.-
7250.318	Autres prestations de tiers	CHF	8'900'800.-	CHF 0.-	CHF -40'000.-

Achats de masques, produits désinfectants, bornes désinfectantes, lunettes de protection, gants jetables, parois de séparation en plexiglas.

Tous ces produits ont été achetés en urgence pour pouvoir protéger nos collaborateurs et répondre aux obligations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) contre le COVID-19.

Travaux d'assainissement et traitement des conduites d'eau des bâtiments de Chauderon 23, 25 et 27

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7250.314	Entretien des biens immobiliers	CHF	991'700.-	CHF 0.-	CHF 120'000.-
7250.318	Autres prestations de tiers	CHF	8'900'800.-	CHF 0.-	CHF -120'000.-

Des travaux sont nécessaires afin d'assainir les conduites d'eau des bâtiments situés à la Place Chauderon 23, 25 et 27. Des travaux de nettoyage mécanique par sablage ainsi qu'une injection et un revêtement intérieur par résine doivent être entrepris. Ces travaux sont planifiés pour profiter d'une période où la plupart des collaborateurs sont encore en télétravail suite aux nombreux désagréments occasionnés par ces travaux.

Ces travaux sont compensés par la rubrique n° 7250.318 suite à une économie sur les honoraires. Les projets ayant été retardés en raison du COVID-19.

COVID 19 – Non perception des loyers des locataires commerciaux

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
7250.365	Subventions à des institutions	CHF	0.-	CHF 0.-	CHF 18'300.-

Voir détail sous 4900 « Service du logement et des gérances ».

* * *

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

	DIRECTIONS								TOTAL PAR NATURE
	Culture et développement urbain	Sécurité et économie	Sports et cohésion sociale	Logement, environnement et architecture	Enfance, jeunesse et quartiers	Finances et mobilité	Services industriels	Multidirections	
Véhicules, machines et matériel		55'000		-50'000			0	292'000	297'000
Véhicules, machines et matériel - Recettes							0	-292'000	-292'000
TOTAL	0	55'000	0	-50'000	0	0	0	0	5'000
	page	page 34	page	page 35	page	page	page	page 35	

2. SECURITE ET ECONOMIE

2410 Corps de police

Remplacement d'un poste de police mobile hors service

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.	
2410.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	767'800.-	CHF	0.-	CHF	36'000.-

Un des postes de police mobile exploités par le Corps de police a subi une panne de moteur. La réparation coûterait au minimum CHF 15'000.-. S'agissant d'un véhicule datant de 2009, une telle dépense ne serait pas efficiente.

Après avoir prospecté le marché des occasions pour un véhicule permettant de remplir les missions d'un poste de police mobile, le Corps de police propose en remplacement l'acquisition d'un véhicule d'occasion datant de 2015. Son prix après négociation est de CHF 28'000.-. Les transformations nécessaires sont évaluées à CHF 8'000.-. Une offre pour la reprise du véhicule hors service a été faite pour un montant de CHF 2'000.-.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 2410 « Corps de police ».

250 Service de protection et sauvetage

Acquisition d'une chambre froide/congélation mobile pour le restaurant du Centre de formation de La Rama

		Budget		Crédit suppl. 1 ^{re} série		Crédit suppl.	
250.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF	240'000.-	CHF	0.-	CHF	19'000.-

La cuisine du Centre de formation de La Rama (CFR) a été conçue en 2001. Elle répondait alors aux besoins de l'époque, soit une production d'environ 8'500 repas par année. En 2019, 18'400 repas ont été produits dans le même espace.

Actuellement, quatre congélateurs sont dispersés dans les couloirs du CFR, engendrant les problèmes suivants :

- les espaces sont clos, sans ventilation. La chaleur ne peut être évacuée ce qui engendre une plus forte consommation d'énergie ;
- dû à ce fonctionnement intensif, des pannes peuvent survenir avec le risque de multiplication de pertes de marchandises.

L'espace actuel de la cuisine est optimisé à son maximum et ne permet pas de faire mieux sans gros travaux.

Depuis le début du COVID-19, des mesures ont dû être prises afin de répondre, en plus des mesures sanitaires, aux demandes exceptionnelles de la protection civile et de l'Hôtel de police, soit 9'957 repas pour la période du 16 mars au 30 juin 2020. Afin de satisfaire à cette demande tout en répondant aux normes sanitaires actuelles, qui perdureront durant les mois à venir, il a été nécessaire de retirer les quatre congélateurs. Afin de les remplacer et de permettre une surface de stockage accrue, il a été nécessaire de louer une chambre de congélation mobile. L'expérience démontre maintenant la nécessité de pouvoir acquérir une telle installation qui présente les avantages suivants :

- surface libérée en cuisine, pérennisation de deux postes de travail supplémentaires créés pour la préparation des repas ;
- quatre congélateurs anciens remplacés par une seule chambre de froide/congélation moderne ;
- économie d'énergie avec un produit actuel plus efficient ;
- plus grande surface de stockage disponible permettant une meilleure gestion des produits et une diminution des commandes/livraisons ;

- optimisation des commandes (actions/promotions) ;
- optimisation du travail (production anticipée tel que desserts, terrines, entrées etc. ou lors de gros événements (cocktails) ;
- assurer le respect des normes sanitaires toujours plus strictes ;
- chaîne d'approvisionnement garantie grâce à un stockage de base en cas de besoins urgents.

Il convient encore de relever que l'évolution à court terme du CFR va également engendrer une production supplémentaire de repas avec l'arrivée sur site en 2021 de l'ECA avec la finalisation du projet Rama II.

L'appareil actuellement loué ne pouvant être gardé de manière pérenne, l'acquisition d'une chambre froide/congélation se révèle indispensable. Celle-ci n'étant pas inscrite aux autorisations d'achats 2020, un crédit supplémentaire s'avère indispensable.

Voir aussi sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 2504 « Protection et sauvetage ».

4. LOGEMENT, ENVIRONNEMENT ET ARCHITECTURE

4910 Service d'organisation et d'informatique

Externalisation de la médecine du travail : migration informatique

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4910.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'362'320.-	CHF 0.-	CHF -50'000.-

Voir détail sous A. Budget de fonctionnement, rubrique 6910 « Service du personnel ».

8. MULTIDIRECTIONS

Prise en charge par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) du supplément de prix pour l'acquisition de véhicules propres aux autorisations d'achats 2020

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
2910.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 255'300.-	CHF 0.-	CHF 26'400.-
2910.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Re-cettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -26'400.-
3810.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 38'000.-	CHF 0.-	CHF 21'300.-
3810.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Re-cettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -21'300.-
4100.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 25'000.-	CHF 0.-	CHF 10'200.-
4100.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Re-cettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -10'200.-
6700.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 35'400.-	CHF 0.-	CHF 20'400.-
6700.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Re-cettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -20'400.-
6933.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'157'200.-	CHF 0.-	CHF 52'000.-
6933.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Re-cettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -52'000.-
72.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 867'000.-	CHF 0.-	CHF 40'300.-
72.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Re-cettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -40'300.-

Le Service achat et logistique Ville (SALV) est chargé d'acquérir les véhicules légers pour l'administration communale. Dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/38 « Politique communale en matière d'achat de véhicules » du 10 juillet 2014, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un

crédit d'investissement de CHF 1 million, par le biais du FEE, pour financer les surcoûts liés à l'acquisition de véhicules à la motorisation exemplaire par rapport à un véhicule équivalent à essence.

Dès lors, la présente demande de crédit supplémentaire porte sur le surcoût de CHF 139'900.- généré par la différence entre les véhicules prévus initialement aux autorisations d'achats 2020 pour un montant de CHF 161'000.- et les véhicules propres qui seront acquis en remplacement (CHF 278'300.-). De même et suite à l'acceptation du FEE de financer les bornes électriques pour recharger les véhicules, 8 bornes sont aussi incluses dans la présente demande. Le détail de l'achat se présente comme suit :

2910 Service de l'eau : un véhicule électrique pour CHF 45'600.- + une borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu d'un véhicule prévu aux autorisations d'achats du Service de l'eau pour un montant de CHF 23'000.- => écart +CHF 26'400.- financé par le FEE ;

3810 Service des sports : un véhicule électrique pour CHF 55'500.- + une borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu d'un véhicule prévu aux autorisations d'achats du Services des sports pour un montant de CHF 38'000.- => écart +CHF 21'300.- financé par le FEE ;

4100 Secrétariat général et cadastre : un véhicule électrique pour CHF 31'400.- + une borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu d'un véhicule prévu aux autorisations d'achats pour le Secrétariat général et cadastre pour un montant de CHF 25'000.- => écart +CHF 10'200.- financé par le FEE ;

6933 Service de la propreté urbaine : deux véhicules électriques pour CHF 84'400.- + deux bornes de recharge pour CHF 7'600.- au lieu de deux véhicules prévus aux autorisations d'achats pour le Service de la propreté urbaine pour un montant de CHF 40'000.- => écart +CHF 52'000.- financé par le FEE ;

6700 Service achat et logistique Ville : un véhicule électrique pour CHF 34'600.- + une borne de recharge pour CHF 3'800.- au lieu d'un véhicule prévu aux autorisations d'achats pour le Service achat et logistique Ville pour un montant de CHF 18'000.- => écart +CHF 20'400.- financé par le FEE ;

72 Services industriels : deux véhicules électriques pour CHF 72'700.- + deux bornes de recharge pour CHF 7'600.- au lieu de deux véhicules prévus aux autorisations d'achats des Services industriels pour un montant de CHF 40'000.- => écart +CHF 40'300.- financé par le FEE.

Prise en charge par le Fonds communal pour l'efficacité énergétique (FEE) du supplément de prix pour l'acquisition de véhicules propres aux autorisations d'achats 2020

		Budget	Crédit suppl. 1 ^{re} série	Crédit suppl.
4510.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 1'104'000.-	CHF 0.-	CHF 105'000.-
4510.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Re-cettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -105'000.-
72.1462.1	Véhicules, machines et matériel	CHF 867'000.-	CHF 0.-	CHF 16'400.-
72.1463.1	Véhicules, machines et matériel – Re-cettes	CHF 0.-	CHF 0.-	CHF -16'400.-

Le Service achat et logistique Ville (SALV) est chargé d'acquérir les véhicules légers pour l'administration communale. Dans le cadre du rapport-préavis N° 2014/38 « Politique communale en matière d'achat de véhicules » du 10 juillet 2014, le Conseil communal a alloué à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 1 million, par le biais du FEE, pour financer les surcoûts liés à l'acquisition de véhicules à la motorisation exemplaire par rapport à un véhicule équivalent à essence.

Dès lors, la présente demande de crédit supplémentaire porte sur le surcoût de CHF 121'400.- généré par la différence entre les véhicules prévus initialement aux autorisations d'achats 2020 pour un montant de CHF 635'700.- et les véhicules propres qui seront acquis en remplacement (CHF 785'000.-). Le détail de l'achat se présente comme suit :

4510. Service des parcs et domaines : un véhicule (transporteur) électrique pour CHF 295'000.- au lieu d'un véhicule (transporteur) prévu aux autorisations d'achats du Service des parcs et domaines pour un montant de CHF 190'000.- => écart +CHF 105'000.- financé par le FEE ;

72. Services industriels : un camion nacelle pour CHF 490'000.- (voir note à la Municipalité adoptée le 16 juillet 2020) au lieu d'un camion nacelle prévu aux autorisations d'achats des Services industriels pour un montant de CHF 445'700.- => écart +CHF 44'300.-. Seul le montant pour l'hybridation de la nacelle, soit CHF 16'400.-, est financé par le FEE.

* * *

C. CREDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

7. SERVICES INDUSTRIELS

7230 Productions

		Crédit voté	Crédit compl.
Préavis 2012/26	Aménagement hydroélectrique de Lavey - partie remplacement des transformateurs d'intensité des groupes de production	CHF 700'000.-	CHF 25'000.-
Préavis 2012/26	Recettes d'investissements Prélèvement sur fonds de réserve et de renouvellement de Lavey	CHF -700'000.-	CHF -25'000.-

Lors de l'adoption de ce préavis en 2012, le remplacement des protections électriques des alternateurs et des 3 transformateurs HT n'avaient pas été inclus au coût total. Leur remplacement est justifié car ces protections, qui vont de paires avec les transformateurs de courant et tension, sont devenues obsolètes à la période où les travaux ont été planifiés, soit de 2019 à 2021. Une redistribution des coûts entre l'achat du matériel, les prestations externes ainsi que les prestations internes font qu'un budget total de CHF 725'000.- sera nécessaire pour engager toutes les dépenses.

Le crédit complémentaire demandé de CHF 25'000.- sera compensé par un prélèvement sur le Fonds de réserve et de renouvellement de Lavey.

* * *

3. Impact sur le développement durable

Ce préavis n'a aucun impact sur le développement durable.

4. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

5. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2020 / 41 de la Municipalité, du 22 octobre 2020 ;

ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder la deuxième série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2020 sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir :

		Revenus de fonctionnement	Impact net
	CHF	CHF	CHF
A. Budget de fonctionnement			
Total des crédits supplémentaires	23'581'700.00	-1'913'600.00	21'668'100.00
(détail en page 2 du préavis)			
		Recettes	
B. Autorisations d'achats			
Total des crédits supplémentaires	297'000.00	-292'000.00	5'000.00
(détail en page 33 du préavis)			
		Recettes d'investissement	
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif			
Total des crédits complémentaires	25'000.00	-25'000.00	0.00
(détail en page 37 du préavis)			

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter